

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE DU LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À RIVIÈRE-DU-LOUP, LE LUNDI 12 JUIN 2017 À 20 HEURES.

Sont présents: Le maire, monsieur Gaétan Gamache, le maire suppléant, monsieur Jacques Minville, la conseillère, madame Sylvie Vignet, les conseillers, messieurs Gérald Plourde, Mario Bastille, Steeve Drapeau et Jérémie Pouliot.

Également présents: Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes, OMA, avocat.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que l'article 1 de la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU qu'au cours de la dernière année, l'Autre-Toit du KRTB a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1 760 prestations de services;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que la violence conjugale est un problème de relation de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques, psychologiques graves et peut aller jusqu'à la mort;

ATTENDU que malgré les efforts, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des douze jours d'action pour éliminer la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre 2016, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil se déclare municipalité alliée contre la violence conjugale et appuie toutes démarches et campagnes de sensibilisation contre la violence conjugale initiées par l'Autre-Toit du KRTB en association avec le Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) M^e Georges Deschênes, OMA, avocat-greffier (Signé) Gaétan Gamache, maire

COPIE CERTIFIÉE



Greffier

Résolution numéro 324-2017